



HAL
open science

“ Beldi-roumi ” : hétérogénéité d’une qualification ordinaire

Isabelle Jabiot

► **To cite this version:**

| Isabelle Jabiot. “ Beldi-roumi ” : hétérogénéité d’une qualification ordinaire. 2005. hal-02120242

HAL Id: hal-02120242

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-02120242>

Submitted on 5 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**« *Beldi-roumi* » :
hétérogénéité d'une qualification ordinaire**

Jabiot Isabelle

E & E, n° 25

Les Études et Essais du Centre Jacques Berque

N° 25 – Janvier 2015

(Rabat – Maroc)

www.cjb.ma

Sommaire

Introduction	3
1. Usages et décalages	4
Termes englobant et usages en mouvement	4
Des qualifications duales mais non exclusives	5
2. Nuances des sens	7
Sens commun	7
Variations géographiques et culturelles	7
Jeu de valeurs et de qualités	9
3. Devenir <i>roumi</i> et <i>beldi</i>	10
« Roumisation » du <i>beldi</i>	10
Redistribution des qualifications de l'arbre au produit fini	11
« Beldisation » du <i>roumi</i>	11
Produit <i>beldi</i> par façonnement	12
Conclusion : inadéquation de la synonymie entre <i>beldi</i> et terroir	13
Bibliographie	14

« *Beldi-roumi* » : hétérogénéité d'une qualification ordinaire

Jabiot Isabelle
Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie Comparative
(LESC – UMR CNRS 7186)
Université Paris Ouest La Défense
Centre Jacques Berque, CNRS, Rabat

Introduction

Les qualifications *beldi-roumi* existent pour une diversité de produits et d'êtres issus du monde animal et végétal ainsi que pour des produits de consommation courante, alimentaire ou non, et sont parfois utilisées pour désigner des êtres humains. Les deux termes, d'usage courant en arabe dialectal marocain, n'existent généralement pas l'un sans l'autre et sont fondés sur une appréhension du « local » et de « l'étranger ». *Beldi* renvoie à ce qui vient d'ici, « du bled », et *roumi* à ce qui vient de l'extérieur, d'ailleurs. Voici à grands traits les acceptions répandues sur ces deux qualifications. Mais aussi courantes soient-elles au Maroc, elles n'en restent pas moins que peu étudiées. Quelques travaux existent néanmoins, travaux auxquels je ferai ici référence : les écrits de Romain Simenel (2010) sur les Aït Ba'amran dans le Sud marocain, ceux d'Hassan Rachik (1997) sur les vêtements et les salons dans quelques grandes villes du Maroc et ceux de Gilles Sarter (2004) sur l'appréciation des catégories de poulets par les consommateurs rbatis. Travaux qui, du fait de leur focalisation sur certains produits, d'un traitement ensembliste des données ou encore d'une approche structuro-fonctionnaliste, donnent une vision simplifiée de l'utilisation et des significations réelles des termes *beldi* et *roumi*.

L'objectif de cette contribution¹ est de restituer la richesse des usages et la diversité des dynamiques associées à ces termes vernaculaires,

¹ Ce texte a été élaboré suite à une communication orale au colloque international « Anthropology in Morocco : Discourses, Encounters and Networks », 21 et 22 novembre 2013, Université du Pays basque.

à partir d'exemples choisis parmi les produits de consommation courante non alimentaires et les ressources agricoles et pastorales disponibles à Chefchaouen. Les exemples ont été sélectionnés pour illustrer l'hétérogénéité et les logiques sous-jacentes aux processus dont font preuve ces qualifications ordinaires, et bien qu'un savoir général soit répandu à leur propos, il n'en est que trop vulgarisé, presque galvaudé.

Les données servant d'appui à cette communication sont le résultat d'un travail d'enquête de longue durée dans la petite ville de Chefchaouen, ville d'environ 35 000 habitants, qui constitue un fait urbain au cœur de la chaîne rifaine, en zone rurale et montagnarde jbala. Un travail plus spécifique a été mené auprès d'éleveurs et d'éleveuses urbains de caprins ainsi que dans certains villages de la région, notamment dans le douar des Beni Ahmed². Face à la diversité des contextes et des produits concernés par cette qualification, quels usages et quels sens revêtent ces qualifications ? Comment celles-ci s'adaptent-elles face à la grande circulation, dans le temps et dans l'espace, des produits, des semences et des objets ?

Les données ethnographiques recueillies montrent que les termes *beldi* et *roumi* sont des qualifications fluctuantes, c'est-à-dire que l'attribution de ces qualifications varie selon les produits, les objets et les êtres concernés. L'attribution et la définition des termes *beldi* ou *roumi* ne sont pas fixes et systématiques et se font selon divers critères, qui peuvent être d'ordre biologique, géographique et culturel, liés

² Enquête de terrain réalisée dans le cadre d'une thèse d'ethnologie en cours. Voir également : Jabiot, 2008.

au mode de production et à l'étape du processus productif ou encore selon les qualités à valoriser en fonction des contextes et des situations. Bien plus, il s'avère que l'attribution des qualifications n'est pas définitive. Il existe en effet des processus de passage de l'un à l'autre, processus qui révèlent par ailleurs l'essence de l'appellation *beldi*, c'est-à-dire la manipulation par l'homme des ressources agricoles ou d'élevage qui a le potentiel de faire évoluer l'essence de la ressource concernée.

Face à la diversité des usages des termes *beldi* et *roumi* dans les contextes chaouï et jbala, j'ai choisi le terme « qualification » pour sa neutralité. En effet, la diversité de leurs utilisations montre qu'ils peuvent parfois agir comme des classes, des races, des catégories ou plus simplement comme des appréciations. Le terme de « qualification » rend mieux compte de ma présente démarche dont la visée n'est pas une réflexion théorique en terme de catégorisation et de classification, mais est de décrire les utilisations, les usages et les sens réels associés à ces termes qui sont différenciés selon les objets, les produits et les êtres désignés.

1. Usages et décalages

Avant toute chose, une précaution s'impose pour que ce focus sur quelques-unes des utilisations des termes *beldi* et *roumi* ne dissimule pas d'autres pans de la réalité. Si bon nombre de produits, d'objets ou d'êtres vivants sont sujets à ces appellations, il en est tout autant, voire plus, qui ne sont pas assujettis à la dualité. Les figuiers et leurs fruits, culture phare de la région de Chefchaouen, ne sont qu'un exemple. Les figuiers sont différenciés entre eux selon les variétés³, critères également discriminants pour les figues auxquels s'ajoutent les types de préparation et de consommation de ces fruits. Les propos qui vont suivre ne concernent donc que certains des

³ Le figuier est l'objet d'une importante diversité variétale. 19 variétés recensées dans le village de Beni Ahmed : *koutti*, *ghoudane*, *lamdar*, *archi*, *aïcha*, *fassi*, *laâsal*, *brani*, *lasson*, *lamri*, *lamar*, *kalal*, *messari*, *ferzaoui*, *sbaeoualqol*, *lamki*, *aoung elmam*, *doukkar* et *nabut* (Hmimsa, 2009 et Jabiôt, 2008).

produits, des objets et des êtres existants, dont seule une infime partie sera ici évoquée.

Termes englobant et usages en mouvement

Parmi les produits pouvant être qualifiés de *beldi* et de *roumi*, certains sont de consommation courante et non alimentaire. Retenons ici les cas du savon et des vêtements, deux exemples montrant le décalage entre l'existence des termes et leurs usages quotidiens, entre les désignations « théoriquement » possibles et les pratiques réelles.

Les discours sont assez homogènes sur ce que désignent les vêtements *beldi* et *roumi*. Sont pensés *beldi* le caftan, le *haïk*, les djellabas, les *trabaq* (guêtres) le *mendil* (jupe-tablier), etc. Néanmoins, du point de vue des usages quotidiens, l'utilisation du qualificatif *beldi* est assez rare. Lorsque le qualificatif est mentionné, c'est le plus souvent pour parler des *haïk*, vaste drapé de coton blanc que portaient autrefois les femmes à l'extérieur de chez elles⁴. Quant au *mendil* et à la djellaba, ils ne sont en situation jamais dénommés *beldi* mais bien par leur nom. En ce qui concerne, les vêtements dits *roumi*, ils désignent des vêtements « modernes » tels que les pantalons, jeans, vestes, t-shirt, robes, etc. Hors contexte d'entretien, si ces vêtements sont parfois qualifiés de *roumi*, c'est en référence à la période de la colonisation et du Protectorat. Le terme désigne là les vêtements européens de l'époque qui étaient alors peu utilisés au Maroc. Aujourd'hui, ces vêtements sont largement portés, autant par les hommes que par les femmes et ne sont pas dits *roumi* dans les usages quotidiens. Chaque pièce vestimentaire est désignée par son nom (*serwâl*, *tikšita*, *keswa*...) auxquels peuvent être ajoutés des qualificatifs descriptifs tel le tissu. Bien plus, à Chefchaouen ces vêtements n'ont pas remplacé les djellabas, masculines ou féminines. Ces dernières restent très utilisées, la plupart du temps en complément et par dessus les vêtements dit « modernes ». Ainsi à Chefchaouen,

⁴ Aujourd'hui, il n'est plus porté que par de rares femmes âgées ou, par exemple lors de mariages par les jeunes femmes accompagnant la mariée sur le trajet du hammam.

la différenciation entre ce qui relève, d'une part, du festif et du rituel et, d'autre part, de l'utilitaire et du quotidien ne se retrouve pas, comme c'est le cas dans les milieux urbains étudiés par Hassan Rachik (1997). Cette lecture ensembliste appliquée aux réalités chaounies effacerait toute la complexité du réel et la forte maniabilité des qualifications selon des objets sur lesquels elles portent.

Le savon est un autre exemple de produit de consommation courante non alimentaire pouvant être assujéti à la dualité bien qu'elle soit inéquitablement usitée dans l'usage quotidien. Le savon noir local est le savon dit *beldi*, alors que le savon *roumi* désigne généralement le shampoing et autres savons industriels. Cependant, ces différents savons sont nommés en fonction de leur utilité : liquide vaisselle (*sabon del qchoe'*), lessive (*sabon del makina*), lessive à la main (*sabon del hawaz* ou désignés directement par la marque, « omo » ou « tide » par exemple), gel douche (*sabon d-dus*) ou encore savon pour les mains (*sabon del yiddin*). Pour les vêtements comme pour les savons, bien que les deux qualifications existent, elles ne sont pas l'apanage du quotidien. Les énoncés discursifs sur le contenu des catégories ne disent rien de leurs mises en pratique dans la vie ordinaire. Face à l'utilisation courante de la terminologie « savon *beldi* », l'appellation savon *roumi* est peu, voire rarement employée puisque des qualifications d'utilité ou de marque la supplantent. Pour le savon comme pour les vêtements, la diversité des produits existants remplace peu à peu l'utilisation de la qualification *roumi*, même si sa signification reste présente dans l'idée que les gens s'en font. Les qualificatifs *beldi* et *roumi* sont dynamiques et prompts à l'adaptation. Face à la diversité et à la multiplicité des produits existants, les qualificatifs agissent comme des termes ou des catégories englobantes. Chacun comprend alors divers types d'objets, à l'exception près du savon *beldi*, qui confirme la règle.

Des qualifications duales mais non exclusives

Néanmoins, même face aux changements, ces qualifications restent duales. Il est reconnu qu'il s'agit d'une classification binaire (Rachik, 1997). Les termes fonctionnent comme un couple,

l'un n'existe pas sans l'autre (Simenel, 2010). Dire d'un produit qu'il est *beldi* ou *roumi* implique généralement que son corollaire existe, même si dans les faits il est peu utilisé. Néanmoins, face à ce constat, il convient d'apporter une précision : ces qualifications duales ne sont pas exclusives. D'autres qualifications ou d'autres catégories existent à leurs côtés.

L'une d'entre elles est le « croisé » ou *malḷat* (mélangé). Cette appellation est concomitante aux *beldi* et *roumi*. Comme l'affirme Romain Simenel (2010), l'avènement du croisé est un signe d'innovation. Cela révèle en effet un processus d'absorption d'éléments provenant à l'origine de l'extérieur et aujourd'hui intégrés aux ressources locales. À Chefchaouen, aux côtés des lapins *beldi* et *roumi* élevés en ville sont présents les *croisés*, issus de la reproduction de lapins des deux types. Il en est de même par exemple pour les chèvres, les poules ou encore les chiens. Néanmoins, l'intégration de produits provenant de l'extérieur peut susciter diverses dynamiques concernant la dichotomie.

C'est ce qu'illustre le traitement de l'olivier chez les Beni Ahmed (Jabiot, 2008). J'y ai relevé quatre types d'olivier parmi les oliviers cultivés : le *beldi*, le *roumi*, l'*ameslal* et le *berri*. Alors que les oliviers *beldi* sont pensés comme endogènes, les oliviers *roumi* sont, eux, issus de provenances extérieures diverses. La catégorie *roumi* est, elle, englobante, elle contient aussi bien des oliviers importés d'Espagne à l'époque du protectorat que des oliviers originaires d'autres régions du Maroc achetés dans le souk ou provenant des services agricoles marocains. Dans ces deux derniers cas, les noms de variété sont disponibles et connus au moment de l'achat, soit par le vendeur soit par un système d'étiquetage, mais ces noms ne sont pas conservés par les agriculteurs. Une fois les figuiers entre leurs mains, seul le fait qu'ils soient *roumi* est retenu. Les agriculteurs assimilent toutes les variétés non locales à du *roumi*. Il y a là une forme d'oubli de la diversité variétale et, par voie de conséquence, de la dichotomie. Les oliviers *berri* sont, eux, des oliviers spontanés qui peuvent être cultivés une fois greffés. Le fait qu'ils ne soient pas des oliviers plantés les distingue d'emblée des oliviers *beldi* et *roumi*. Le cas de l'*ameslal* est particulièrement intéressant, car il

révèle la confusion des critères de distinction entre *beldi* et *roumi* et des dynamiques différenciées d'assimilation d'éléments extérieurs. Toutes les personnes rencontrées s'accordent à dire que ces oliviers se singularisent par leur morphologie tant au niveau de l'arbre que des olives. Leur allure et leur port sont distinctifs. *L'ameslal* est notamment plus fin que le *roumi* et bon nombre de *beldi*. Moins denses, ses feuilles sont fines et vert pâle, et ses olives petites comme celles des oliviers *beldi*. Quant à l'origine de sa présence dans le territoire villageois, l'unanimité est également de mise: il a été introduit par les Espagnols en même temps que le *roumi* pendant le Protectorat. Bien que d'origine étrangère, ce type d'olivier n'est pas systématiquement catégorisé comme *roumi*, et des variations individuelles existent à ce propos: certains le rangent parmi les *roumi*, d'autres en font une catégorie à part entière, et d'autres encore l'associent à du *beldi* du fait des critères agro-morphologiques. C'est donc bien l'ambiguïté qui caractérise sa catégorisation. Les logiques d'assimilation d'oliviers exogènes ne peuvent être réduites à de simples critères d'origine géographique et culturelle. Ni le *beldi* ni le *roumi* ne sont des catégories homogènes, et la frontière entre les deux est opaque. L'insertion dans l'une ou l'autre des catégories n'est pas unanime et fait jouer divers critères.

Cette non-exclusivité de la dichotomie et la pluralité des logiques classificatoires sont encore plus flagrantes en ce qui concerne les chèvres élevées sur le territoire urbain de Chefchaouen. Pour les éleveuses, la classification des chèvres est simple. Au sein de leur troupeau, elles distinguent ce qui est *beldi*, *roumi* et *croisé*. Le *beldi* correspond à des chèvres de races locales, pensées comme endogènes à la région, les chèvres *roumi* sont le résultat d'importations passées et actuelles, et les chèvres croisées celui de croisements entre les deux. Ces éleveuses, à la différence des éleveurs, exercent cette activité surtout pour la production de viande: elles ne sont ni à la recherche de races spécifiques ni intégrées dans de quelconques projets de développement. Cette distinction de genre se superpose aux dynamiques que connaît

l'élevage caprin depuis les années 90⁵. Dans le sillage des divers projets de développement, les éleveurs sont davantage professionnalisés, orientés vers la production laitière et nettement investis dans l'apport et la sélection de races spécifiques étrangères, mouvement qui suscite une scientification des catégories. Plusieurs types ou races de chèvre prennent place au sein des troupeaux de ces éleveurs, et la liste est plus ou moins longue selon les éleveurs interrogés: *beldi*, *roumi*, *croisé*, *malaguina*, *mohciyana*, *alpine*, *florida*, *granaina*, etc. En théorie pour la plupart des éleveurs, toutes les chèvres pourraient être qualifiées de *roumi* puisqu'elles sont d'origine étrangère. Mais en réalité, les chèvres dites *roumi* ou *qdimin* (anciennes) sont des chèvres qui ne sont pas de race pure, à la différence des chèvres portant des noms étrangers. Le *roumi* est là utilisé pour désigner des chèvres issues de croisements entre divers types de chèvre. Ces chèvres contiennent en elles une part de *beldi* mais en quantité si infime que l'appellation *croisé* ne convient pas. Le *roumi* désigne donc pour ces éleveurs un amalgame de différents types de chèvre et devient de cette manière un type de chèvre parmi d'autres, sans constituer une race à proprement parler.

En somme, les qualifications s'ajustent au rythme de la diversité des existants et sont soumises à l'hétérogénéité sociale. Les qualifications *beldi* et *roumi* varient donc selon les individus et les relations qu'ils ont aux produits et aux existants,

⁵ L'élevage caprin connaît une dynamique de périurbanisation depuis les années 90 suite à l'interdiction de la présence d'animaux d'élevage à l'intérieur de la ville. Divers projets de développement se sont depuis intéressés à la question de la chèvre, pour l'amélioration et l'importation de races extérieures et la valorisation des produits issus de l'élevage, notamment pour la production de fromage de chèvre (création d'une fromagerie). Schématiquement, la configuration sociologique de l'élevage à Chefchaouen est actuellement la suivante: un mouvement de spécialisation et de professionnalisation qui concerne des hommes qui habitent en ville et dont les chèvres sont désormais à l'extérieur de la ville et quelques individus, essentiellement des femmes, qui continuent l'élevage de manière familiale, qui ont des troupeaux de petite taille (grand maximum 20 têtes) et dont les bergeries sont à l'intérieur de la ville (dans une pièce de la maison). Les zones de pâture empruntées par ces femmes sont réduites aux pourtours de la ville.

de même qu'elles sont malléables au changement. L'attribution des termes *beldi* et *roumi* n'est pas fixe et définitive. Un décalage peut exister entre les énoncés discursifs à propos de leurs sens et de leurs contenus et leurs mises en pratique. Les variations sont multiples puisqu'elles existent à la fois selon les objets concernés, les produits désignés et selon les individus. Cette diversité d'usage se retrouve aussi dans les sens et les valeurs dont ces qualifications sont chargées.

2. Nuances des sens

Sens commun

Dire que le *beldi* désigne ce qui est du *bled*, donc ce qui est local, et que le *roumi* provient de l'extérieur ou de l'étranger est une commune acception à Chefchaouen et dans la littérature à ce sujet. *Le Dictionnaire arabe-français, langue et culture marocaines* (de Premare *et al.*, 1993, p. 295) associe au qualificatif *beldi* les traductions suivantes : « indigène, local ; de production/de fabrication locale ; non importé (objet, produit). Le qualificatif est construit sur la même racine que *blad* qui, quant à lui, signifie « pays, territoire, contrée ; terrain, bien-fonds ; localité, ville ». Selon *l'Encyclopédie de l'Islam* (C.E. Worth, E. Van Donzel, B. Lewis *et al.*, 1986), le terme *roumi* apparaît dans la littérature arabe pour désigner indifféremment les Romains, les Byzantins et les chrétiens, soit l'altérité conquérante. Dans son utilisation générale, l'adjectif *roumi* désigne souvent ce qui est d'origine étrangère, plus particulièrement européenne et occidentale, ou encore ce qui est d'origine industrielle ou résultant d'un processus mécanisé. À travers ces deux qualifications se dessine donc une appréhension de soi et de l'autre, à travers une distinction géographique et culturelle, ce que les travaux de R. Simenel ou H. Rachik soulignent également. Néanmoins, les données recueillies à Chefchaouen révèlent des perceptions plus complexes et nuancées quant aux frontières de « l'ici » et de « l'ailleurs », de l'altérité et de l'identité. En prêtant attention aux sens et aux perceptions que revêtent les deux qualifications selon les produits, les objets ou les êtres désignés

dans leur contexte d'énonciation, la définition générale présentée ci-dessus est parfois mise à mal. Des nuances de sens et de perception de l'altérité sont notables, de même que les aires géographiques et culturelles que dénotent le *roumi* et le *beldi* sont variables. Le référent à l'Occident peut être absent, et le qualificatif *roumi* peut parfois désigner un être, une ressource ou un produit marocain et ou musulman.

Variations géographiques et culturelles

Selon ses applications, le terme *beldi* peut renvoyer à diverses aires culturelles et géographiques. Par contre, il ne désigne jamais quoi que ce soit provenant de l'Occident, de l'Europe ou d'une aire non arabo-musulmane. Hormis pour les toilettes *beldi*, quand le terme est utilisé pour des produits d'origine orientale, l'appellation courante stipule l'origine géographique : l'ail de Turquie peut se dire *beldi*, mais la mention « de Turquie » est alors accolée. Cela dit, l'appellation *beldi* renvoie le plus souvent à des produits marocains tels que le savon, qui est pensé *beldi* parce que spécifique au Maroc. Néanmoins, pour la plupart des produits agricoles ou issus de l'élevage, la qualification *beldi* a une assise régionale, en l'occurrence, dans cette étude, la région de Chefchaouen et/ou la région Jbala. Dans le douar de Beni Ahmed, l'existence séculaire des oliviers *beldi* contraste avec la présence récente des oliviers *roumi*. Le qualificatif *beldi* est ici attribué à des oliviers dont l'origine est locale. Ici *beldi* désigne « ce qui est du bled », soit ce qui est de la région des Beni Ahmed. Le *beldi* est dans ce cas de figure associé à une région, à une localité dont les contours prennent forme selon l'endroit où le terme est énoncé. À Chaouen, dire que des tomates sont *beldi* signifie qu'elles sont locales, d'ici ; en somme, qu'elles proviennent des villages alentour. Et souvent les termes *jbala*, *djebli* ou *djbel* peuvent remplacer le terme *beldi*. Les termes sont alors utilisés avec équivalence. Ce qui est vrai pour les tomates l'est aussi pour les poivrons, les pommes de terre, les œufs, les poules, l'huile d'olive, les olives et de nombreux autres produits cultivés dans la région. Dans le souk de Chefchaouen, les tomates qui sont dites *roumi* sont issues d'un

mode de production intensif et distribuées via un réseau de grossistes. Ces tomates produites au Maroc sont *roumi*. À Chaouen, elles sont définies comme *roumi*. Mais à Rabat ou encore en France, elles sont *beldi*, car produites au Maroc, et peu importe le mode de production. Le choix du terme, tout comme l'espace géographique qui y est attaché, est fonction du lieu d'énonciation. Le qualificatif *beldi* peut donc, selon les produits et les contextes, désigner des produits locaux et régionaux, des produits marocains ou encore des produits de l'aire arabo-musulmane. Ainsi, à une variabilité des aires géographiques s'enchevêtre l'aire d'énonciation. Constat qui est également valable pour le terme *roumi*.

Les frontières de « l'ailleurs » sont d'ailleurs plus malléables que celle de « l'ici ». Pour les chèvres, cela a été explicité : ce qui est *roumi* désigne des chèvres d'origine étrangère, en l'occurrence européenne. Dans le cas des oliviers cultivés, ce qui est *roumi* désigne ce qui est extérieur à la région des Beni Ahmed. Tous les oliviers non endogènes à la région sont définis et classés comme *roumi*, qu'ils proviennent d'Europe ou du Maroc. Ainsi en est-il des oliviers qui ont poussé dans les serres du Haouz. Le *roumi* peut être marocain, ce qui est également vrai pour les savons de marque et de fabrication marocaines.

Dans le cas de l'application des termes aux êtres humains, j'ai relevé deux types d'acception du terme *roumi* appliqués aux individus. Selon le sens commun, le terme *Roumi* désigne des étrangers, avec une référence historique et étymologique aux Romains ou aux Byzantins. En contrepartie, les individus dits *Beldi* sont des Marocains musulmans ou des arabo-musulmans. Mais la dichotomie *beldi-roumi* endosse également celle de « rural-urbain » : *Beldi* désigne alors toute personne vivant en zone rurale, et *Roumi* désigne un citadin. Du point de vue de Chaouen, le Chaouni est *Roumi* et le *Jbli*, *Beldi*. Le terme *Roumi* peut donc désigner un individu marocain musulman. Bien que pour mes informateurs ce fait soit aisément énonçable, il est parfois plus compliqué de pouvoir se l'appliquer à soi-même. Lors d'un entretien avec un éleveur caprin, ce dernier se lance dans une comparaison entre humains et caprins afin de rendre explicites ses propos sur la reproduction et la filiation des chèvres. Il explique alors qu'une

chèvre *beldi* accouplée à un bouc *roumi* aura des petits *roumi*. Mais un bouc *beldi* aura toujours des petits *beldi*, peu importe le type de la chèvre mère. La transmission des qualités et des caractères de la race se fait par le père. Il compare ensuite ce phénomène aux humains. Il ajoute que les enfants d'une femme de la campagne, une *Jebli* donc une *Beldiya*, mariée à un Chaouni seront Chaounis donc *Roumi*. Pour poursuivre son explication, il se prend lui-même en exemple. « Moi, par exemple, ma mère est née à Mechklala, elle est *Jbli*, *Beldiya*. Et mon père a grandi à Chaouen, comme moi ; je suis Chaouni, je ne suis pas *Beldi*... euh... (Il marque un temps d'arrêt et d'hésitation)... Mais ça ne marche pas car moi je ne suis pas *Roumi* ! » (Il reprend ensuite la discussion sur les chèvres.) Cette impossibilité de s'énoncer soi-même *roumi* ne remet pas en cause le fait que les dichotomies *beldi-roumi* et rural-urbain puissent se confondre. Cela montre que les qualités et les valeurs attribuées à ces deux qualifications sont toutes aussi importantes à leur définition et à leur mise en pratique.

Aux termes de ce petit précis des aires géographiques et culturelles auxquelles font écho les deux qualifications, c'est bien la diversité des sens que revêtent ces qualifications en fonction des objets concernés et de l'énonciateur qui est à souligner. À travers les termes, c'est bien une perception du local et de l'étranger qui se dessine mais dont les frontières sont instables et redéfinies pour chacune des utilisations faites des qualifications. Au regard des applications qui sont précisément faites, ce n'est donc pas nécessairement l'Occident qui est posé en miroir à une culture locale, même si l'idée générale le suppose. La situation diffère ici entre Chaouen et le Sud marocain où, selon R. Simenel, « le couple de termes « *beldi-roumi* », employé fréquemment dans la langue tachelhit mais aussi dans l'arabe dialectal du Maroc pour qualifier des produits d'origine végétale ou animale, met littéralement en opposition « ce qui vient du bled » et « ce qui vient de l'Occident » » (Simenel, 2010, p. 2). Certes, l'opposition entre l'ici et l'ailleurs existe à Chefchaouen, mais la réalité ethnographique ne peut se résumer à une catégorisation stricte entre culture chrétienne et culture locale. C'est au sein de celle-ci que les tensions *beldi-roumi*

s'actualisent et prennent sens, sans nécessairement renvoyer à une altérité occidentale ou chrétienne, mais davantage à des processus de transformation, de domestication, d'industrialisation ou de modernisation, qui pour certains sont liés à des phénomènes d'occidentalisation de la société et de ses modes de vie.

Jeu de valeurs et de qualités

La malléabilité est aussi de mise concernant les valeurs et les qualités attachées aux deux termes. Les objets, les produits et les êtres qualifiés de *beldi* et de *roumi* sont tour à tour valorisés et dévalorisés en fonction de certaines qualités et critères qui leurs sont attribués. Le malaise de l'éleveur rend explicite le fait que les termes appliqués aux individus peuvent être utilisés comme simples qualificatifs ou porter en eux-mêmes des jugements de valeur, des connotations péjoratives et méprisantes, voire même être une insulte. De chaque côté des extrémités, les schémas suivants se dessinent : un individu peut être dit *roumi* de manière méprisante parce qu'étranger, donc non musulman et se comportant ou s'habillant de manière dépréciée en comparaison des usages locaux. Par opposition, une personne dite *beldi* renverra dans ce contexte à une personne marocaine et musulmane, contenant une forte valorisation qui est équivalente à celle associée à l'assertion dans son sens positif « *wald l blad*⁶ ». À l'inverse, un citoyen dit *roumi* est valorisé pour ses valeurs d'éducation, d'ouverture, de flexibilité d'esprit, de raffinement. Alors que le *beldi*, soit le campagnard ou le *Jbli*, sera stigmatisé pour ses valeurs « à l'ancienne », sa fermeture d'esprit, sa dureté, sa sévérité et son inexpérience du monde.

Ces jeux de valeurs et de qualités existent également pour les produits agricoles, les ressources liées à l'élevage et les produits de consommation non alimentaire. Avant de préciser les qualités et les caractéristiques auxquelles sont rattachés les termes selon les produits qu'ils désignent,

⁶ Le terme *beldi* et l'expression « *wald l blad* » n'ont pas le même sens, ce qui est comparé ici est la valeur positive qui peut leur être associée.

précisons les acceptions générales : le *beldi* désigne ce qui est petit, traditionnel ou ancien, ce qui est d'ici, qui a bon goût et à forte qualité nutritive et ce qui est issu d'une production domestique ; le *roumi*, quant à lui, est pratique, fonctionnel, moins coûteux, facilement accessible au souk et dans divers commerces, issu d'un mode productif plus intensif et industriel et souvent généreux du point de vue de la quantité. Ces qualités ne sont pas seulement rhétoriques. Du point de vue des pratiques d'achat, ce n'est pas tant la provenance géographique des produits qui compte, mais bien plus les qualités respectives qui leurs sont attribuées. Dans le souk, le *beldi* est un leitmotiv tant pour les acheteurs que pour les vendeurs qui usent et abusent de l'étiquette *beldi* : c'est en soi un critère d'achat et un atout de vente jusqu'à parfois devenir une duperie commerciale.

Un focus sur l'exemple des chèvres permet d'illustrer plus précisément ce jeu d'attribution de qualités. Et dans cet exemple, la balance penche d'ailleurs en faveur du *roumi*. Pour l'ensemble des éleveurs, les chèvres *beldi* sont appréciées pour leur aptitude et leur robustesse en zone de montagne, pour la qualité gustative de leur viande à haute valeur nutritive et diététique et, par conséquent, meilleures pour la santé. Mais les chèvres *beldi* sont peu productives en lait et peu généreuse en viande. À l'inverse, les chèvres *roumi* sont dites plus productives en viande et en lait, mais leur aptitude, leur agilité et leur robustesse en de zone de montagne sont parfois dépréciées, même s'il est répandu qu'elles grandissent plus vite. Malgré cette répartition inversée des qualités (adaptabilité à la région/productivité), on assiste aujourd'hui à une forte valorisation du *roumi*. Cette « hyper » valorisation du *roumi* est visible tant dans la composition des troupeaux des éleveurs « professionnalisés » que dans les choix de nombreux consommateurs qui, pour le même prix, achètent une chèvre *roumi* plus charnue et censée fournir plus de viande.

Même si la consommation des produits alimentaires *beldi* reste très courante, une tendance associant le *beldi* au rituel et au festif se laisse

entrevoir⁷. Bien que, dans les discours sur les qualités accordées au produit, le *beldi* tienne le haut de l'affiche, dans les assiettes quotidiennes, les produits *roumi* ont l'avantage. Les produits *roumi* tels que les œufs, les poules et les autres produits agricoles sont au quotidien les plus fréquemment consommés car ils sont les moins chers et les plus accessibles (tous les jours dans les commerces de la ville). Prenons quelques exemples. Le miel *roumi*, c'est-à-dire le miel d'importation, souvent d'origine espagnole, est bien moins cher que le miel *beldi*. Il est donc couramment utilisé pour la fabrication de gâteaux et la consommation courante, alors que le miel *beldi* reste utilisé pour ses vertus médicinales ou la préparation de certains plats festifs (recette de viande de l'Aïd au miel et aux raisins secs par exemple). Il en est de même à propos des œufs et des poules : les œufs et les poules *roumi* sont ceux consommés quotidiennement, alors que leurs corollaires *beldi* sont utilisés ponctuellement et lors de certains événements sortant de l'ordinaire (la venue d'un invité, la fête pour la naissance d'un enfant, etc.). L'opposition proposée par H. Rachik (1997) se retrouve dans une certaine mesure ici : le *roumi*, du fait de sa grande accessibilité et de son caractère bon marché est répandu et d'usage quotidien, alors que le *beldi* tend à être associé au festif ou à l'exceptionnel. Proposition qui doit, cela dit, être nuancée selon les conditions socio-économiques des consommateurs. Le *beldi* peut, comme les produits biologiques, être de consommation quotidienne et courante si les ressources financières du foyer le permettent.

Soyons donc précis, il ne s'agit là que de tendance. Les produits *beldi*, notamment maraîchers et agricoles, sont encore abondamment disponibles et consommés à Chefchaouen. Cela dit, les pratiques alimentaires font de plus en plus place aux produits *roumi* : le fromage industriel comme *La Vache qui Rit* et le lait de vache en sachets industriels remplacent peu à peu le lait et le fromage frais de vache ou de chèvre issus d'une production locale. À la différence de l'idée répandue que le *roumi* est à plusieurs égards dévalorisés par

rapport au *beldi* et de l'analyse menée dans le Sud marocain où « les ressources alimentaires *roumi* sont, en conséquence, considérées comme des doublons dégradants des ressources *beldi* qui, elles, véhiculent les valeurs locales, en premier lieu celles de l'attachement à la famille. À haute dose, les ressources « chrétiennes » pervertissent le corps et la sociabilité des hommes. (Simenel, 2010, p. 4). Ce que montrent ces tendances de consommation courante ainsi que le jeu des valeurs et qualités associées aux deux termes est que le *roumi* est en mots et en pratique valorisé sans qu'en contrepartie les produits *beldi* ne soient dévalorisés. Ainsi, du point de vue des qualités et des pratiques de consommation et d'achat, l'un n'est pas catégoriquement mieux que l'autre, tout est histoire de contexte, de portefeuille et des qualités alors recherchées.

3. Devenir *roumi* et *beldi*

De même que les sens et les référents associés aux termes ne sont ni fixes ni définitifs, leur attribution ne l'est pas non plus. L'apposition des qualificatifs peut être redistribuée au gré de la chaîne productive, et des passages d'une qualification à l'autre existent, que ce soit de manière littérale ou dans un sens figuré. *Beldi* et *roumi* se présentent donc comme des qualifications et des catégories qui ne sont pas nécessairement acquises mais en devenir.

« Roumisation » du *beldi*

Voyons d'abord dans quelles mesures le *beldi* peut se « roumiser ». Une anecdote autour de l'eau de marque *Sidi Ali* suggère dans un mode imagé une « roumisation » potentielle. Dans une épicerie, deux étrangers achètent de l'eau, leur choix se porte sur la marque *Sidi Ali*. Le vendeur commente ce choix en s'adressant à un ami présent en lui disant : « Il faudrait appeler la *Sidi Ali* : *Sidi Roumi* ! » En effet, cette marque d'eau vendue en bouteille est très prisée des touristes et se retrouve sur de nombreuses tables de restaurants touristiques. Parce qu'abondamment consommé par les touristes, identifiés dans cette scène comme des Européens chrétiens, ce produit pourrait

⁷ Tel est le cas des salons et des vêtements dans l'étude menée par Hassan Rachik (1997).

devenir un produit *roumi*. Cette réflexion, faite de manière ironique et avec en toile de fond un jugement de valeur, illustre les mécanismes possibles de changement de catégorie selon les usages et les contextes.

Le changement potentiel de catégorie se profile également dans le jeu discursif d'attributions successives des qualités *beldi* ou *roumi* aux chèvres. Prenons pour exemple l'achat de la victime sacrificielle l'*Aïd el Kébir*⁸. Lorsque l'achat se fait auprès de petits producteurs de Chefchaouen ou dans des souks ruraux, les acheteurs orientent souvent leur choix sur du *roumi* pour la quantité de viande et le meilleur rapport qualité-prix. Mais les discours et les propos échangés lors de l'acte de l'achat-vente mettent en avant un processus de « beldisation ». Bien qu'il s'agisse d'une bête *roumi*, elle peut, sans contradiction, être pensée comme *beldi* : elle est née et a été élevée au sein d'un élevage domestique non industriel de la région de Chefchaouen. Argument de vente et effet de rhétorique commerciale certes, mais les critères de définition s'appliquent, et l'acheteur peut adhérer à la double qualification sans nécessité de devoir trancher.

Il s'agit là d'une redéfinition discursive en contexte : la chèvre *roumi* élevée dans les étables de la ville devient dans une certaine mesure *beldi* au moment de l'achat et dans l'assiette du citadin. Dans ces deux exemples néanmoins, il ne s'agit que de changements métaphoriques de catégorie : l'eau *Sidi Ali* continue d'être appelée ainsi, de même que l'identité de la chèvre achetée pour l'Aïd n'est pas affectée. Il en est d'autres, cela dit, qui sont réels.

Redistribution des qualifications de l'arbre au produit fini

Le suivi de l'attribution des qualificatifs *beldi* et *roumi* des oliviers à la production d'huile d'olive montre également comment les qualifications sont redistribuées au gré des étapes depuis la production jusqu'à la consommation. La dis-

tinction ne s'applique pas de manière linéaire de l'arbre au produit fini. Bien que le fait d'être *roumi* ou *beldi* distingue les oliviers, ceux-ci sont cultivés sur les mêmes terres, côte à côte, et subissent les mêmes traitements culturels. Au moment de la récolte des olives, la dichotomie disparaît. Les olives sont alors triées selon leur utilité : consommation ou production d'huile. Parmi les olives destinées à la consommation, la distinction se fait entre les olives vendues et celles gardées pour la consommation domestique. Ces dernières sont alors différenciées selon leur couleur, le mode de préparation et de conservation de même que selon les usages alimentaires qui en seront faits. L'ensemble des olives récoltées sont dites *beldi*, par opposition aux olives *roumi* provenant du souk. Par conséquent, une partie des olives dites *beldi* sont issues d'oliviers *roumi*. Ce même processus de « beldisation » se retrouve autour de l'huile. Les olives destinées à la production d'huile sont toutes récoltées ensemble, qu'elles proviennent d'oliviers *beldi* ou d'oliviers *roumi*. À partir de ces olives est produite l'huile dite *beldi* par opposition à l'huile *roumi* provenant du souk, généralement de l'huile de tournesol ou de l'huile végétale parfois dite huile blanche. L'huile *beldi* est donc produite à partir d'olives *beldi* et *roumi* ou plus précisément à partir des olives d'oliviers *beldi* et *roumi*. En d'autres termes, des olives issues d'oliviers *roumi* donnent de l'huile *beldi*. Cette redistribution se retrouve également pour les produits issus de l'élevage caprin. Le lait ne se distingue pas selon les chèvres *beldi* ou *roumi*. Le lait *beldi* est le lait de chèvre ou de vache produit domestiquement, peu importe la race des chèvres et des vaches : une chèvre *roumi* issue d'un élevage domestique donne donc du lait *beldi* à partir duquel peut être confectionné du fromage *beldi*. Le lait *roumi*, quant à lui, est le lait industriel de vache vendu en sachet et en bouteille dans toutes les épiceries de la ville.

« Beldisation » du *roumi*

Qu'une ressource *roumi* donne ainsi un produit *beldi* ne constitue une contradiction ni pour les agriculteurs ni même pour les consommateurs. Et cet exemple de « beldisation » du *roumi* n'est pas unique, et parfois le changement pourrait

⁸ Fête annuelle musulmane durant laquelle un animal (généralement mouton, chèvre ou bouc à Chefchaouen) est sacrifié en mémoire du sacrifice d'Ibrahim.

presque atteindre l'essence même de la ressource concernée. À Chefchaouen, plusieurs familles ont de modestes poulaillers sur les terrasses ou en bordure de leurs maisons. Prenons l'exemple de Fatima. Dans le but de renouveler son petit élevage, elle achète au souk deux poussins. Parmi les types de poussin qu'elle peut y trouver, son choix s'arrête sur des poussins *roumi*. Une fois achetés, ces derniers rejoignent ses autres poules qu'elle considère toutes comme étant *beldi*. Toutes les bêtes subiront les mêmes traitements. Fatima m'explique alors qu'en grandissant, ces poussins *roumi* vont devenir des poules *beldi* et que les œufs seront des œufs *beldi*. Les œufs *beldi* sont nettement distincts des œufs *roumi* par leur taille et leur couleur : ils sont plus petits et blancs, alors les œufs *roumi* sont plus gros et de couleur chair. Selon Fatima, la destinée de ces poussins peut se résumer comme suit : *roumi* de naissance mais, par la force de l'élevage domestique, *beldi* en devenir. Au départ, notons tout de même que ces poussins *roumi* étaient présentés comme croisés par le vendeur. Ce qui fournit une explication rationnelle au fait que les œufs que ces poussins pondront une fois devenus poules soient assimilables aux œufs *beldi*. Cela dit, le processus de changement de catégorie ne pose aucune contradiction en termes de logique classificatoire. Le même phénomène existe concernant des productions agricoles. Certains habitants de la ville achètent par exemple des pommes de terre en train de germer (*el btata d-senduq*) au souk de Chefchaouen pour ensuite les planter sur les terres qu'ils conservent dans leur village d'origine. Au moment de l'achat, ces pommes de terre peuvent être qualifiées de *roumi* par l'acheteur comme par le vendeur. Mais une fois récoltées, ces pommes de terre sont dites *beldi*. Ce constat fait certes sourire les individus concernés, mais ils le confirment. Des pommes de terre *roumi* achetées au souk deviennent *beldi* après avoir été plantées et travaillées à l'échelle domestique sur les terres familiales.

Ces processus de passage d'une qualification à l'autre au fil de la chaîne productive montrent la nécessité de considérer les catégories et leurs dynamiques en situation. Un autre exemple, tiré des produits manufacturés, permettra d'illustrer les dynamiques d'ajustement de mise en catégorie selon l'évolution des produits disponibles et la

redéfinition de leur contenu au gré des usages. La pâte à dentifrice à base de *miswak* est un produit récent. Le dentifrice *roumi* correspond au tube de pâte à dentifrice à l'origine importé d'Occident, le dentifrice *beldi*, quant à lui, correspond au *sswâk*, l'écorce de la racine du noyer. Mais il existe désormais une pâte à dentifrice à base de *miswak*, et ce type de dentifrice reçoit parfois l'appellation *beldi* afin de le distinguer d'autres marques de dentifrice comme *Colgate* ou *Signal*. Le dentifrice *roumi* à base de *miswak* devient là *beldi*. Cette non-fixité des qualifications *beldi* et *roumi* illustre bien les dynamiques d'adaptation selon les produits désormais disponibles. Néanmoins, au travers de ces passages de qualification, ce n'est pas seulement des mécaniques d'adaptation qui se dessinent. Ce qui me semble révélateur de ces passages concernant les ressources agricoles et pastorales, plus nombreux pour la « beldisation » que pour la « roumisation », semble exprimer ce que contient en soi le *beldi* et qui me semble être l'élément déterminant : une manière de faire spécifique ou, autrement dit, la manipulation et le traitement du produit par la main de l'homme, soit le savoir-faire de l'agriculteur en milieu rural comme celui de l'éleveur ou de l'éleveuse en ville.

Produit *beldi* par façonnement

Comme les oliviers qui subissent tous les mêmes traitements culturels et dont les olives produisent une même huile *beldi*, les éleveurs et les éleveuses considèrent que les bêtes ayant le même régime alimentaire, les mêmes pratiques pastorales et les mêmes soins deviennent similaires. Si les traitements sont bons et communs, la distinction s'estompe. Pour vanter les vertus de leur troupeau, certaines éleveuses m'expliquent que ce qui compte est bien la manière dont les bêtes sont élevées. Si leurs pâtures sont longues et leur alimentation variée, alors les « *beldi* sont comme les *roumi*, elles deviennent aussi fortes que les *roumi* ». Qu'il s'agisse des chèvres, des tomates ou des poussins, le glissement vers le *beldi* illustre le façonnement de la ressource par la main de l'homme. C'est d'ailleurs ce qui est implicitement dit à propos des figues dans la scène suivante.

Un soir calme de ramadan, ma voisine reçoit la visite imprévue d'un oncle originaire du même village mais habitant à Casablanca. À l'heure du *f̣tor*, l'hôte offre à son invité, entre autres mets et gâteaux, de la soupe *harira* accompagnée de figes fraîches et sèches. L'invité fait alors des commentaires sur la qualité des figes en soulignant leur saveur. L'hôte s'en réjouit et précise alors qu'il s'agit de figes *beldi*. Quand plus tard je la questionne sur le choix de cette qualification, elle me répond que « toutes ces figes sont *beldi*, il n'y a pas de figes *roumi*, mais celles-là viennent de chez nous, de notre village et de notre terre ». Si le terme *beldi* a été utilisé, c'est précisément pour expliquer le fait que les figes ont été cultivées et récoltées sur les terres familiales. Le terme *beldi* renvoie ici à un usage et non à une classe, sans avoir son corollaire *roumi*, et renvoie à un mode de production familial et local.

La valorisation de ces produits agricoles et pastoraux désignés comme *beldi* ne se fait pas uniquement par le critère de l'origine locale, mais aussi par un mode de production domestique, une manière de faire, soit grâce au savoir-faire des agriculteurs et des éleveurs, à leur travail, à leur labeur. Par savoir-faire j'entends la manipulation par l'homme et non pas un procédé spécifique et déterminé d'obtention d'un produit. Le *beldi* ne désigne pas strictement un savoir-faire spécifique et codifiable. Les pratiques agraires changent, de même que les semences, les variétés et les races. Les producteurs, tout comme les consommateurs, en ont conscience. Comme c'est le cas pour l'huile d'olive *beldi* produite à partir d'olives *roumi*, la logique sous-jacente est que les produits deviennent *beldi* par le travail des agriculteurs et des éleveurs. L'obtention du caractère se fait par façonnement. La mise en valeur et en catégorie du *beldi* est étroitement associée au traitement par l'homme et à une manipulation domestique. Les intervenants sur le produit sont réduits tant en nombre qu'en termes d'échelle. Par *beldi* sont ainsi stipulées une appropriation et une manipulation liant hommes, végétaux et animaux. Par le travail des agriculteurs et des éleveurs, il y a une transformation ou évolution des caractéristiques et de l'essence des produits. Le façonnement par l'homme donne toute leur spécificité et leur valeur aux produits. Métaphoriquement, il y a

là une forme de manipulation par l'homme qui donne une nature et une consistance à des objets et modèle l'identité des existants. À ce titre, la ville est tout autant productrice de *beldi* que les zones rurales alentour encore essentiellement vouées à l'agriculture et à l'élevage.

Conclusion : inadéquation de la synonymie entre *beldi* et terroir

Du fait que le *beldi* puisse être associé à du local et porte en lui l'idée d'un savoir-faire spécifique, il est désormais couramment assimilé à la notion de terroir. À l'heure des dynamiques décrites ici, c'est davantage l'inadéquation de la synonymie entre *beldi* et terroir qui mérite d'être soulignée. La question du terroir se pose d'autant plus qu'à Chefchaouen, comme dans le reste du royaume, le terroir et ses produits sont depuis plusieurs années une clé de voûte des politiques de développement durable et local au nom de la conservation de la biodiversité culturelle. Dans le contexte de Chefchaouen, l'équivalence entre *beldi* et terroir est en effet quelque peu dissonante. Si dans l'idée de *beldi* il y a effectivement un principe de façonnement par le travail de l'homme, il n'équivaut pas à un savoir-faire que l'on pourrait réduire à un cahier des charges. De même que si, avec le *beldi*, un lien avec un espace géographique existe, il ne peut pas pour autant être circonscrit ni pensé comme un territoire donné, comme le soutient la définition de terroir⁹. La variabilité et la malléabilité des zones géographiques et socio-culturelles auxquelles renvoient le *beldi* est contradictoire avec la définition d'un espace géographique délimité. L'espace concerné par

⁹ Je me réfère là à la définition du terroir fixé en 2005 par l'UNESCO-INRA : « Espace géographique délimité défini à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition. »

l'appellation *beldi* est fonction de l'appelé, de l'objet, de l'être vivant ou du produit ainsi désignés tout autant que du contexte dans lequel il est énoncé, ce qui est particulièrement vrai pour les produits agricoles. Si le terroir se superposait au *beldi*, alors il ne serait lui non plus ni fixe ni définitif, mais fluctuant.

En figeant le *beldi* à travers le concept de terroir, les divers projets de développement créent du *beldi* qui n'est *beldi* que pour les étrangers et les porteurs de projets, en somme, pour tous ceux qui ne sont ni les producteurs, ni les habitants de la région productrice. Les huiles, figes, miels et divers produits issus des coopératives qui pullulent dans la région de Chefchaouen ne sont ni pensés ni définis comme *beldi* pour les populations locales, qui d'ailleurs ne les consomment que rarement. Deux mouvements sont ainsi déjà en œuvre : d'une part, l'avènement d'un « nouveau *beldi* » où le *beldi* ne l'est que pour des urbains déconnectés et sans lien avec la région productrice ; d'autre part, la fixation et le cloisonnement des qualifications mettant à mal les dynamiques ici décrites et dont font preuve le *beldi* comme le *roumi*. Au terme de ce petit précis sur le *beldi* et le *roumi* vu de Chaouen, il semble donc qu'au lieu de militer pour les terroirs, il faudrait plutôt lutter contre la fin du *beldi* tel qu'il est, penser par exemple les races caprines locales pour que les propos de cet ancien vétérinaire ne soient pas généralisés : « le *beldi* n'existe plus ! » et s'orienter vers des productions et des systèmes de consommation locaux et nécessitant peu de produits toxiques et d'intermédiaires.

Si dans la littérature anthropologique, la dichotomie *beldi-roumi* est interprétée comme une conception marocaine du produit du terroir (Simenel, 2010), ce constat est rendu possible par un traitement structuro-fonctionnaliste des données de terrain (Rhani, 2003) dont « la classification mise à jour concerne à moindre mesure une grande partie du Maroc » (Simenel, 2010, p. 1). Cette proposition ne s'applique pas en contexte chaouï et jbala. Dans le contexte cosmopolite qu'offre la ville, du fait du caractère urbanisé de cette zone rurale et de l'imbrication étroite de ces deux sphères (Vignet-Zunz, 2014), l'hétérogénéité et la diversité des dynamiques auxquelles est soumise la dichotomie *beldi-roumi*

ne peuvent être structurées de manière tranchée au prisme de clivages nets, et cela au risque de donner une vision réductrice de la réalité. L'observation et l'analyse des données chaouïes montrent que la dichotomie est loin d'être aussi étanche et que le schéma proposé à partir du cas des Aït Ba'amran ne couvre pas la complexité du réel et tronque la maniabilité avec laquelle les individus lui donnent vit et sens au quotidien. La dualité *beldi-roumi* ne peut se laisser ainsi rigidifier, constat qui suggère de repenser l'utilisation des dichotomies en sciences sociales et humaines. Sur un tout autre terrain Z. Rhani (2014) montre la fragilité de certaines oppositions consacrées qui ont déterminé les conclusions de plusieurs études sur les processus et les pratiques politico-religieuses au Maroc. Il propose au contraire de s'intéresser aux tensions qui animent ces dualités et qui constituent une sémantique élastique et dynamique « pour et contre laquelle le dire et l'agir prennent sens » (Rhani, 2014, p. 163). C'est bien semble-t-il à ce niveau que joue l'analyse de ce qui existe réellement.

Bibliographie

- HMIMSA Y., *L'Agrodiversité de l'agrosystème à l'arbre : cas du Rif (nord du Maroc)*, thèse ss dir. Ater Mohammed, Université Abdelmalek Essaadi, 2009.
- JABIOT I., *Devenir fellah et se perpétuer chez les Beni Ahmed : traversée du 20^e siècle et renouvellement à chaque génération (Région Jbala, nord-ouest du Maroc)*, mémoire de master 2 d'ethnologie, Université de Paris X-Nanterre, 2008.
- PREMARE (de) et al., *Le Dictionnaire arabe-français, langue et culture marocaines*, Paris, l'Harmattan, 1993.
- RACHIK H., 1997, « *Roumi et beldi* », *Égypte Monde arabe*, Première série, *Les visions de l'Occident dans le monde arabe*, [en ligne], mis en ligne le 8 juillet 2008. URL : <http://ema.revues.org/1656>. Consulté le 30 août 2013.
- RHANI Z., *Le Pouvoir de guérir : mythe, mystique et politique au Maroc*, Brill, Leiden-Boston, 2014.
- SARTER G., « Entre *beldi* et *roumi* : préférences des consommateurs urbains et production de

- poulets au Maroc», dans *Cahiers Agricultures*, vol. 13, n° 1, 2004, p. 75-78.
- SIMENEL R., « *Beldi/Roumi*: une conception marocaine du produit de terroir, exemple des Aït Ba'amran », dans *Hesperis-Tamuda*, numéro spécial « Patrimoine et patrimonialisation au Maroc » dirigé par M. Berriane, XLV, 2010, p. 167-176.
- SIMENEL R., *L'Origine est aux frontières: les Aït Ba'amran, un exil en terre d'arganiers (Sud Maroc)*, Paris, CNRS éditions, 2010, 327 p.
- VIGNET-ZUNZ J., « Quelques questions relatives à la société Jbala: savoirs lettrés et savoirs paysans, segmentarité et sédentarité, comparaisons andalouses », dans *Jbala: espaces et pratiques*, p. 207-245.
- VIGNET-ZUNZ J., « Une paysannerie de montagne productrice de Fuqaha. Les Jbalas, Rif occidental, Maroc », dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, éditions du CNRS, Paris, vol. XXXIII, 1994, p. 201-220.
- VIGNET-ZUNZ J., *Jbala du Rif: des lettrés en montagne*, Casablanca, éditions La Croisée des Chemins, 2014.
- WORTH C.E., Van Donzel E., Lewis B. *et al.*, *Encyclopédie de l'Islam*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996.